

COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

14/2013

**Demande de crédit pour la construction d'un trottoir
et la réfection de la route du Grenet**

Réf. : TR 1954

E:\4-travaux\classement\1954\Preavis_14-2013.docx

Savigny, le 24 octobre 2013

TABLE DES MATIERES

1. Motivation et fondement du projet.....	3
1.1 Préambule.....	3
1.2 Collaboration avec le canton	3
1.3 Suppression de la desserte tl entre Mollie-Margot et Forel (Lavaux) par la RC 639d.....	4
1.4 Etat de la route du Grenet	4
1.5 Consultation préalable des propriétaires riverains	4
2. Projet.....	4
2.1 Présentation	4
2.2 Descriptif des travaux	5
2.3 Evacuation des eaux claires	5
2.4 Utilisation de la fouille à d'autres fins.....	5
2.5 Coût des travaux	6
3. Servitudes et emprises	6
4. Procédure	7
4.1 Examen préalable	7
4.2 Enquête publique	7
5. Crédit.....	7
5.1 Montant du crédit.....	7
5.2 Amortissement	7
5.3 Charges d'exploitation	7
5.4 Financement.....	7
5.5 Commission des finances.....	7
6. Conclusions.....	8

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption le projet d'aménagement d'un trottoir le long de la route du Grenet, ainsi que de solliciter un crédit de CHF 1'149'000.00 pour la construction de cet ouvrage et la réfection de la route.

1. Motivation et fondement du projet

1.1 Préambule

Au cours de sa séance du 15 février 2010, le Conseil communal a accordé un crédit pour la construction d'un trottoir le long de la route de Pré la Pierre. Dans le contexte de l'examen de ce préavis, le Conseil communal a réitéré son vœu de connaître les intentions et la planification de la Municipalité en matière d'aménagement de cheminements piétons. A cette occasion, ainsi que dans notre rapport de gestion 2009 du 23 avril 2010, nous avons communiqué les priorités définies, sans préjudice de la chronologie, soit :

- | | | | |
|---|------|-------|--------|
| - Route du Grenet | env. | 1'000 | mètres |
| - Route des Miguettes | env. | 500 | mètres |
| - Eden-Roc jusqu'au chemin des Humberts | env. | 550 | mètres |
| - Chemin des Humberts jusqu'à la route de Pierre-Ozaire | env. | 520 | mètres |

Notre plan financier et inventaire des travaux et équipements de 2010, pour les années 2005-2014, prévoit l'investissement relatif à l'aménagement d'un trottoir à la route du Grenet en 2012. Ultérieurement, la planification de cet investissement a été affinée en fonction de l'avancement de l'étude du projet et surtout de sa coordination avec le projet cantonal relatif à l'élargissement de la route cantonale RC 639d entre Mollie-Margot et Forel (Lavaux).

1.2 Collaboration avec le canton

Au début de l'année 2010, le Service des routes nous a fait part de son projet de réfection de la route RC 639d, soit la route de Mollie-Margot sur Forel (Lavaux) et du tronçon cantonal de la route du Grenet sur Savigny. Dans un souci d'agir de manière rationnelle et proactive, il nous a paru opportun de concrétiser notre projet d'aménagement d'un trottoir à la route du Grenet en vue de le coordonner avec les travaux du canton. Cette planification groupée avec l'Etat nous procure des avantages non négligeables, notamment sur le plan financier (installation de chantier, rabais de quantité) et logistique (direction des travaux assurée par le même bureau d'ingénieurs civils).

En 2012, le canton a soumis à l'enquête publique les travaux du tronçon routier hors traversée des localités de Forel (Lavaux) et Savigny.

1.3 Suppression de la desserte tl entre Mollie-Margot et Forel (Lavaux) par la RC 639d

Depuis de nombreuses années, des demandes d'amélioration de l'offre de transports dans le Jorat ont été adressées aux autorités cantonales. En 2005, lors de l'analyse du réseau du Jorat en vue d'accompagner la mise en service du métro m2 (2008), plusieurs scénarii d'amélioration de l'offre avaient été examinés. Seules quelques améliorations ponctuelles sur les lignes 60 (Flon-Froideville) et 62 (Sallaz-Moudon) avaient alors pu entrer effectivement en vigueur. La nécessité d'une restructuration plus profonde restait néanmoins reconnue.

Depuis lors, les études menées par les entreprises de transports, les communes et l'Etat se sont poursuivies, pour aboutir au projet du nouvel horaire 2014, dont un aspect concerne particulièrement notre région. En substance, l'horaire 2014 prévoit la suppression définitive de la desserte tl entre Mollie-Margot et Forel (Lavaux), en contrepartie de l'amélioration de l'offre entre Savigny, Servion et Mézières d'une part et entre Savigny et Forel (Lavaux), sans faire le crochet par Mollie-Margot, d'autre part.

La suppression projetée de la desserte de transports publics entre Mollie-Margot et Forel (Lavaux) par la RC 639d (routes du Grenet et de Mollie-Margot) a également constitué un élément prépondérant dans l'appréciation de l'ordre des priorités, relatives aux aménagements de cheminements piétons sur notre territoire communal.

1.4 Etat de la route du Grenet

La chaussée actuelle de la route du Grenet (RC 639d) présente divers défauts, tels que fissuration des enrobés, affaissement des bords, portances de la fondation insuffisantes, portances du sol faibles et teneurs en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) excessives sur tout le tronçon.

1.5 Consultation préalable des propriétaires riverains

Notre avant-projet d'aménagement d'un trottoir sur le côté droit en descendant la route du Grenet a été présenté aux propriétaires bordiers, lesquels nous ont exprimé leur satisfaction.

2. Projet

2.1 Présentation

- Le projet porte sur les deux aspects suivants, représentés partiellement sur le plan de situation annexé :
 - Réfection du tronçon communal de la route du Grenet :
Il part de l'intersection avec la route de Mollie-Margot (RC 638d), sur une longueur de 445 mètres et se termine au bout de la parcelle RF n° 1060 (entrée en localité de Mollie-Margot).
 - Aménagement d'un trottoir à droite en descendant la route du Grenet, c'est-à-dire sur le côté sud de la chaussée :
Il part de l'intersection avec la route de Mollie-Margot (RC 638d), sur une longueur de 650 mètres et se termine à la limite communale avec Forel (Lavaux), au nord de l'intersection avec le chemin des Pilettes (soit 445 mètres en traversée de localité et 205 mètres hors traversée).

- Le canton prend en charge la réfection de la route du Grenet sur le tronçon hors traversée de localité (sans le trottoir et l'éclairage), soit depuis la fin (limite sud) de la parcelle RF n°1060 jusqu'à la limite communale avec Forel (Lavaux).
- Lors de l'étude préliminaire, la possibilité de réaliser le trottoir à gauche en descendant la route du Grenet (côté nord de la chaussée) a aussi été analysée. Cette solution implique toutefois des travaux supplémentaires importants et onéreux, tels que la construction de murs de soutènement et le réaménagement de chaque accès privé.
- Le trottoir sera éclairé par des luminaires, vraisemblablement des bornes, posés tous les 20 mètres.

2.2 Descriptif des travaux

- La réalisation du trottoir à droite en descendant la route du Grenet évite des travaux d'aménagement conséquents, notamment ceux cités sous chiffre 2.1 ci-dessus.
- La géométrie adoptée est la suivante :
 - Largeur minimum de la route : 5.50 mètres
 - Largeur minimum du trottoir : 1.50 mètre + 0.20 mètre (bordure)
- Infrastructure : grave d'une épaisseur 50 centimètres.
- Superstructure : enrobé d'une épaisseur de 5 centimètres, tapis d'une épaisseur de 3 centimètres et bordures type Etat de Vaud.
- Eclairage public : fourniture et pose de luminaires, posés tous les 20 mètres, ainsi que d'une armoire de câbles et d'alimentation.
- Dépose et repose des clôtures existantes.
- Enlèvement des haies existantes et plantation de nouvelles haies.

2.3 Evacuation des eaux claires

- Une inspection caméra des conduites d'eaux claires a été réalisée en 2013. Elle a mis en évidence quelques dégradations et non-conformités ponctuelles, qui seront réparées pendant les travaux
- Pour le surplus, le concept d'évacuation des eaux n'est pas modifié. Le projet prévoit l'adaptation du réseau d'eaux claires existant au nouveau tracé et nivellement. Ainsi, les chambres seront mises à niveau et les grilles seront adaptées.

2.4 Utilisation de la fouille à d'autres fins

Les différents services (Compagnie du gaz, Romande Energie, Swisscom, téléseu), susceptibles d'être intéressés par la fouille ont été contactés ; a priori, ils n'ont pas d'intentions.

2.5 Coût des travaux

Les travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres ; les prix sont valables uniquement pour une exécution des travaux en même temps que ceux du canton, car ils bénéficient d'un rabais lié au volume :

- Travaux de génie civil	CHF	800'000.00
- Eclairage public	CHF	74'000.00
- Honoraires d'ingénieur : avant-projet, étude, dossier d'enquête	CHF	35'000.00
- Honoraires d'ingénieur civil : direction des travaux	CHF	49'000.00
- Honoraires de géomètre : levés topographiques, rétablissement des points limites, abornement à créer	CHF	17'500.00
- Plan des emprises et plan des servitudes	CHF	4'000.00
- Travaux divers : haies, clôtures, signalisation routière, marquage, achat de terrain sur la parcelle RF n°682	CHF	32'000.00
Sous-total	CHF	1'013'500.00
- Divers et imprévus	CHF	50'500.00
Total HT	CHF	1'064'000.00
TVA 8 %, arrondie à	CHF	85'000.00
TOTAL TTC	CHF	1'149'000.00

3. Servitudes et emprises

- La construction du trottoir ne s'inscrit pas dans le gabarit du domaine public, c'est-à-dire dans la largeur existante de la route du Grenet. Il y a donc une emprise sur des fonds privés situés au sud de la route, soit les parcelles suivantes :

RF n°671, 680, 682, 687, 956, 957, 997, 1234 et 1817

- Au cours des années 2012 et 2013, le projet a été présenté aux propriétaires bordiers, concernés par l'emprise.

Ils ont tous délivré leur consentement à la constitution gratuite d'une servitude de passage public à pied, moyennant prise en charge des frais y relatifs par la commune (remise en état des terrains, rétablissement des points limites, abornement et constitution/modification des servitudes) ; ceux-ci sont inclus dans la présente demande de crédit.

- Le trottoir projeté comporte une emprise de 120 m² sur la parcelle communale RF n° 671, sur laquelle se trouve le local communal de Mollie-Margot (route de Mollie-Margot 30).
- Une surface de 513 m² empiétant sur la parcelle RF n°682, sise en zone agricole, sera acquise par la commune ; cet achat est inclus dans la présente demande de crédit.

4. Procédure

4.1 Examen préalable

Le présent projet constitue un aménagement routier sur la RC 639d, soumis à la procédure prévue aux articles 3, 10 et 13 de la Loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), renvoyant aux articles 57 à 62 de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC).

Les services de l'Etat ont délivré un préavis positif au projet par décisions des 26 septembre et 15 octobre 2013.

4.2 Enquête publique

Le projet de construction du trottoir et de correction de la route sera soumis à l'enquête publique du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre 2013.

5. Crédit

5.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 1'149'000.00 pour la construction du trottoir et la réfection de la route du Grenet.

5.2 Amortissement

L'amortissement est prévu sur 30 ans.

5.3 Charges d'exploitation

Il y a des charges supplémentaires d'exploitation, afférentes aux intérêts et à l'amortissement du crédit, ainsi qu'à l'entretien du trottoir et à l'électricité de l'éclairage public.

5.4 Financement

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités. Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit sollicité, soit au maximum la somme de CHF 1'149'000.00.

5.5 Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

6. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n°14/2013 du 24 octobre 2013;
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. **D'adopter le projet d'aménagement d'un trottoir et de correction de la route du Grenet, tel que décrit dans le présent préavis et soumis à l'enquête publique.**
2. **De charger la Municipalité d'adresser le dossier au Service du développement territorial (SDT), en vue de son approbation par le département concerné, conformément aux articles 13 alinéa 3 LRou et 58 alinéas 4 et 6 LATC.**
3. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'149'000.00 (un million cent quarante-neuf mille francs) pour la réalisation des ouvrages et travaux décrits dans le présent préavis.**
4. **D'admettre le mode de financement proposé.**
5. **D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.**
6. **De donner à la Municipalité les pouvoirs l'autorisant à négocier et signer tout acte en relation avec les modifications de limites de terrains, la constitution de servitudes et la modification de servitudes existantes, nécessaires à la réalisation du projet.**

Au nom de la Municipalité de Savigny
Le Syndic La Secrétaire

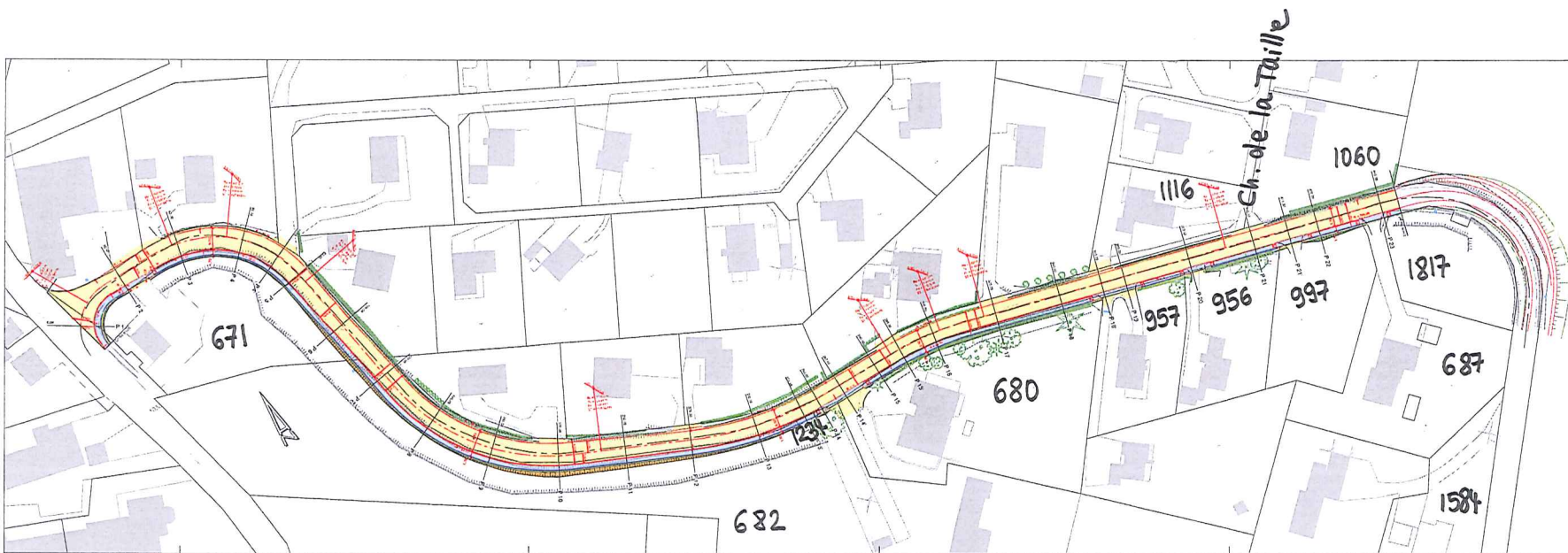
J.-P. Thuillard

I. Sahli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2013.

Délégué municipal : M. Gilbert Regamey, Municipal

Annexe : Plan de situation



LEGENDE

PROJET

- Chaussée
- Trottoir
- Bordures Etat de Vaud
- Bordures
- Talus remblai
- Talus déblai
- Surfaces vertes
- Pavé

Commune de Savigny
Mollie - Margot
Trottoir de la route du Grenet

SITUATION

ENQUETE

Date : 09.10.2013 Dess : JAW Vis : BM Format : 116 x 30 Echelle : 1:500

Modifications

Indice	Date	Desk.	Vis	Remarques
A				
B				
C				
D				

Conforme à l'attribution
Ce plan est valable à la date ci-dessus, sous réserve de modifications ultérieures.
En cas de doute, l'entrepreneur consulte tout responsable des lieux visés auprès des installateurs soussignés.

Date : _____ Signature : _____